

**Exercice 1**

Samsite SA est soumise à l'obligation de procéder à un contrôle restreint. Présentez au conseil d'administration trois conditions qui entraînent une option «opting-up».

**Solution**

1. Les associés ayant une participation qualifiée supérieure à 10% du capital de la société exigent un contrôle ordinaire.
2. Les statuts prévoient un contrôle ordinaire.
3. L'assemblée générale opte pour un contrôle ordinaire.

**Exercice 2**

Citez deux conditions permettant à Samsite SA de renoncer à un contrôle restreint («opting-out»).

**Solution**

1. Moins de 10 emplois à plein temps en moyenne annuelle
2. Accord de tous les actionnaires

**Exercice 3**

L'organe de révision doit respecter plusieurs obligations légales lorsqu'il effectue un contrôle restreint. Indiquez sept de ces obligations.

**Solution**

1. Contrôle des comptes annuels conformément à l'art. 729a al. 1 ch. 1 CO
2. Contrôle de la proposition du conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan conformément à l'art. 729a al. 1 ch. 2 CO
3. Établissement d'un rapport à l'intention de l'assemblée générale avec une opinion d'audit formulée en termes négatifs selon l'art. 729b al. 1 CO
4. Renseignements à l'assemblée générale conformément à l'art. 697 al. 1 CO
5. Notification du juge si la société est manifestement surendettée et si le conseil d'administration omet de le signaler, conformément à l'art. 729c CO
6. Si nécessaire, convocation de l'assemblée générale conformément à l'art. 699 al. 1 CO
7. Documentation des prestations fournies en matière de révision conformément à l'art. 730c CO
8. Maintien du secret conformément à l'art. 730b CO al. 2 CO
9. Garantie de l'indépendance conformément à l'art. 729b al. 1 CO
10. Respect des conditions d'agrément conformément à l'art. 727c CO

**Exercice 4**

L'organe de révision doit respecter plusieurs obligations légales supplémentaires lorsqu'il effectue un contrôle ordinaire. Indiquez deux de ces obligations légales.

**Solution**

1. Vérifier si les comptes annuels ou les comptes consolidés sont conformes aux dispositions légales et au cadre de référence choisi; art. 728a al. 1 ch. 1 CO
2. Vérifier l'existence du système de contrôle interne; art. 728a al. 1 ch. 3 et al. 2 CO
3. Établissement d'un rapport détaillé à l'intention du conseil d'administration; art. 728b al. 1 CO
4. Dénonciation de violations de la loi auprès du conseil d'administration; art. 728c al. 1 et 2 CO
5. Participation à l'assemblée générale conformément à l'art. 731 al. 2 CO
6. Respect des consignes d'indépendance étendues; art. 728 CO
7. Respect des conditions d'agrément étendues; art. 4 et 6 LSR
8. Respect de l'obligation de rotation au bout de sept ans; art. 730a al. 2 CO

**Exercice 5**

Déterminez quel agrément est nécessaire pour les suivants types de contrôle: contrôle de la réduction du capital dans une SA, contrôle du registre des sociétés coopératives concernant des sociétés coopératives sans auditeur, contrôle de la répartition anticipée en cas de liquidation, contrôle d'une augmentation conditionnelle du capital, contrôle d'institutions de prévoyance, contrôle de la réévaluation en cas d'une perte de capital d'une SA. Faites la distinction entre l'agrément en tant qu'expert-réviseur et l'agrément en tant que réviseur.

**Solution**

Déclaration	Expert-réviseur	Réviseur
Contrôle de la réduction du capital dans une SA	×	
Contrôle du registre des sociétés coopératives concernant des sociétés coopératives sans auditeur		×
Contrôle de la répartition anticipée en cas de liquidation	×	
Contrôle d'une augmentation conditionnelle du capital	×	
Contrôle d'institutions de prévoyance	×	
Contrôle de la réévaluation en cas d'une perte de capital d'une SA		×